

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 FÉVRIER 2022

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| Elus | 14 |
| En exercice | 14 |
| Présents | 12 |
| Votants | 13 |
| Absents | 2 |

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de la convocation

17 février 2022

Date d'affichage

17 février 2022

Présent(e)s : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusé : Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Jean-Pierre SOUAL

Absent : Monsieur Ghislain DE ROZIERES

Secrétaire de séance : Madame Véronique CHOLLET

La séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire retire la délibération suivante de l'ordre du jour :

- Travaux d'urbanisation RD1.

I. Sujets soumis à délibération

DCM 2022-03 : Désignation des délégués de l'Entente Scolaire Intercommunale d'Auriac-Cambiac-La Salvetat

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 « Composition de la Conférence l'entente » de la Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la gestion du RPI d'Auriac-Cambiac-La Salvetat, en date du 19 avril 2018, il a été procédé à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Entente Scolaire Intercommunale d'Auriac-Cambiac-La Salvetat (ESIACS) aux nombres de 5 titulaires et de 2 suppléants.

Suite à la démission de Madame Sandra GARCIA-BONET, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire.

Madame Colette BRUN présente sa candidature.

Après avoir procédé à l'élection, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », Madame Colette BRUN est désignée pour représenter la commune au sein de l'ESIACS en remplacement de Madame Sandra GARCIA-BONET.

Nouvelle composition des représentants de la commune au sein de l'ESIACS :

Délégués Titulaires :

- PEDRERO Roger
- BRUN Colette
- ESCUDIÉ Céline
- CHOLLET Véronique
- ROQUES Véronique

Délégués Suppléants :

- DUPUY Laurent
- WUYAM Christophe

Les délégués désignés ont accepté leur mandat.

DCM 2022-04 : Composition des commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 30 juillet 2020, il a été procédé à la constitution des commissions communales.

Suite à la démission de Madame Sandra GARCIA-BONET, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Par ailleurs, il y a lieu de compléter la composition de la commission « Vie associative – culture – patrimoine ».

Où les propositions du Maire et après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil municipal arrête la liste et la composition des commissions municipales comme suit :

Communication – Internet :

- WUYAM Christophe
- CHOLLET Véronique
- ESCUDIÉ Céline

Finances – Vie économique :

- BRUN Colette
- TRUDGETT Séverine
- CHOLLET Véronique
- ROQUES Véronique

Travaux – Urbanisme :

- PINEL Jacques
- SOUAL Jean-Pierre
- DUPUY Laurent
- WUYAM Christophe
- PRADELLES Vincent

Voirie – Environnement :

- BRESSOLLES Davy
- PINEL Jacques
- SOUAL Jean-Pierre
- PRADELLES Vincent
- WUYAM Christophe
- DE ROZIERES Ghislain

École – Enfance :

- ESCUDIÉ Céline
- CHOLLET Véronique
- BRUN Colette
- WUYAM Christophe

Vie associative – Culture – Patrimoine :

- ESCUDIÉ Céline
- SPADOTTO Simone
- DE ROZIERES Ghislain
- PINEL Jacques

DCM 2022-06 : Vente de matériel des services techniques

Monsieur le Maire explique que la nacelle immatriculée 7587 ZW 31 est inutilisable (hors d'usage et irréparable, date de première mise en circulation 23/11/1976).

Monsieur le Maire propose donc sa vente au prix de 1 500 €.

Après avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'AUTORISER le Maire à procéder à la cession du bien ci-dessus au prix indiqué.**

II. Sujets non soumis à délibération

- Monsieur le Maire indique que suite au conseil communautaire du 22/02/2022, le stade intercommunal d'AURIAC -SUR-VENDINELLE risque d'être à la charge de la commune car la Communauté de Communes Terres du Lauragais veut rétrocéder des compétences aux communes (équipements sportifs, ...).
- Monsieur le Maire indique que les deux dernières semaines, il y a eu le portage des repas pour la cantine par l'entreprise RÉCAPÉ. Après les vacances scolaires, les agents absents ont déjà été remplacés.
- Monsieur le Maire indique que plusieurs administrés lui ont précisé de nombreux problèmes concernant les pigeons dans le village.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du Tribunal concernant des dégradations qui ont eu lieu dans le village ; ce à quoi il leur a retourné une attestation sur l'honneur pour un paiement échelonné.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu trois courriers concernant la numérotation et la dénomination.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va falloir s'occuper de la Mounjetade prévue fin mars. Mme CHOLLET se propose pour demander des devis à des traiteurs.
- Monsieur PINEL demande si la fête locale aura bien lieu, afin de pouvoir réserver les orchestres, ainsi que s'occuper du feu d'artifice.
- Monsieur SOUAL demande ce qu'il en est l'épicerie. Monsieur le Maire indique ne pas avoir de nouvelles.
- Madame BRUN demande ce qu'il en est de la sécurité de l'éclairage sous la Halle, ce à quoi Monsieur WUYAM indique qu'il est en attente d'un retour du SDEHG.
- Monsieur WUYAM indique que le Mardi 8 mars 2022, les entreprises suivantes viendront sous la Halle de 16h00 à 19h00 : la fibre31, orange, sfr et bouygues.
- Madame ESCUDIÉ indique que le Vendredi 18 février 2022, des arbres ont été plantés dans le parc, ainsi que des bananiers à Sainte-Germaine par Monsieur BANQUET.
- Madame SPADOTTO signale que les poubelles de l'ancienne mairie débordent, et qu'il faudrait par conséquent voir avec la MJC pour qu'ils fassent le ménage.
- Monsieur le Maire souhaite faire une réunion afin de lister les travaux à faire pour prévoir le budget de 2022.
- Monsieur WUYAM souhaite savoir quel sera le coût des travaux de l'école, afin de savoir quel budget il restera pour le reste des travaux de la commune. Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu avec les Maires du RPI afin de faire un point sur le financement des travaux de l'école.
- Monsieur DE ROZIERES informe que le CCAS souhaite mettre une boîte à livres dans le village.
- Monsieur DE ROZIERES demande à Monsieur le Maire la personne qu'il souhaite parrainer pour les élections présidentielles. Monsieur le Maire indique qu'actuellement, il n'a parrainé personne, et qu'il ne pense pas le faire.
- Madame BRUN indique qu'au courant de la semaine du 28 février au 6 mars 2022, un bureau sera installé à l'étage de la Mairie.
- Monsieur WUYAM demande un retour par mail de la réunion du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20.

Ont signé les membres présents :

| NOMS – PRENOMS | QUALITE | SIGNATURES |
|-----------------------|---------------------------|---|
| Roger PEDRERO | Maire | |
| Colette BRUN | 1 ^{ère} Adjointe | |
| Davy BRESSOLLES | 2 ^{ème} Adjoint | |
| Céline ESCUDIÉ | 3 ^{ème} Adjointe | |
| Jacques PINEL | 4 ^{ème} Adjoint | |
| Simone SPADOTTO | Conseillère Municipale | |
| Vincent PRADELLES | Conseiller Municipal | Excusé – A donné procuration à Jean-Pierre SOUAL |
| Véronique CHOLLET | Conseillère Municipale | |
| Jean-Pierre SOUAL | Conseiller Municipal | |
| Véronique ROQUES | Conseillère Municipale | |
| Ghislain DE ROZIERES | Conseiller Municipal | Absent |
| Séverine TRUDGETT | Conseillère Municipale | |
| Christophe WUYAM | Conseiller Municipal | |
| Laurent DUPUY | Conseiller Municipal | |